



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 27 juillet 2016 à 17 h tenue en la salle du conseil de
l'hôtel de ville située au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle, conseillère – district 1
Monsieur Yan Major, conseiller – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Est absent :

Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 17 h 02

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter :
la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à
l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
27 JUILLET 2016 À 17 H**

201607-205

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 juillet 2016 tel que ci-après reproduit:

Ouverture de la séance

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 juillet 2016 à 17 h

6 CONTRATS

6.1 Octroi du contrat pour la rénovation et l'agrandissement du Centre récréatif Édouard-
Rivet – Projet TP-ST 201502-07

LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRATS**6****OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉNOVATION ET L'AGRANDISSEMENT DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET – PROJET TP-ST 201502-07****201607-206**

6.1

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres public pour le projet TPST-201502-07– Rénovation et agrandissement du centre récréatif Édouard-Rivet;

Considérant que huit (8) entrepreneurs ont déposé une soumission, soit :

- Les Constructions Lavacon inc. pour un montant de 14 187 957,29 \$ taxes incluses;
- L'Archevêque & Rivest Ltée pour un montant de 14 577 000,00 \$ taxes incluses;
- Entreprise de Construction T.E.Q. Inc. pour un montant de 15 968 648,00 \$ taxes incluses;
- K.F. Construction inc. pour un montant de 13 415 026, 61 \$ taxes incluses;
- Groupe GEYSER inc. pour un montant de 14 469 953,27 \$ taxes incluses;
- Construction Socam Ltée pour un montant de 14 272 996,50 \$ taxes incluses;
- Quadrax et Associés E.G. 9200-1643 Québec inc. pour un montant de 14 877 000,00 \$ taxes incluses;
- Céleb Construction Ltée pour un montant de 14 860 518,75 \$ taxes incluses;

Considérant que le montant soumis respecte l'estimation budgétaire du projet;

Considérant qu'après analyse des soumissions par le consultant Macogep (gestionnaire du projet), le plus bas soumissionnaire conforme est K.F. Construction inc.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TPST- 201502-07– Rénovation et agrandissement du centre récréatif Édouard-Rivet à K.F. Construction inc. pour un montant de 13 415 026,61\$ taxes incluses;

D'imputer cette dépense au règlement 45-2015 : *Règlement décrétant les travaux de rénovation du centre récréatif et pourvoyant à leur financement par un emprunt d'un montant suffisant* lequel pourvoit au financement de ces travaux par un emprunt d'au plus 16 400 000 \$.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le maire Robert Coutu,
Mme la conseillère Anne St-Laurent,
Mme la conseillère Françoise Lachapelle,
M. le conseiller John Judd.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
M. le conseiller Yan Major.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE**LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 JANVIER 2016****201601-207**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Robert Coutu (S)

ROBERT COUTU
Maire

Roch Sergerie (S)

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier